

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le seize décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Filipe PINHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	22	Présents	14	Votants	20
-----------------------------------	----	----------	----	---------	----

Date de la convocation

Le 8 décembre 2016

Etaient présents : M. PINHO, Mme ROUGEAUX, M. HESS, Mme BARTHELEMY, M. PERISSE, M. GRBIC, M. HORNBECK, M. CIAPPELLONI, Mme MAUCOTEL, Mme JACQUOT, Mme WAZYLEZUCK, M. HOUSSAY, M. PICHERIT, Mme SAINT-GEORGES.

Date d'affichage

Le 19 décembre 2016

Etaient excusés : M. KREMER, Mme NOEL, M. CHUARD, M. ISSELÉ, M. FOURNIER, Mme MARCHESI, Mme IRSLINGER.

Mme NOEL, M. CHUARD, Mme ISSELÉ, M. FOURNIER, Mme MARCHESI, Mme IRSLINGER ont délégué leur mandat à Mme ROUGEAUX, Mme BARTHELEMY, M. HES, M. PINHO, Mme WAZULEZUCK, M. HOUSSAY.

Transmis à la Préfecture

Le 19 décembre 2016

Etait absent non excusé : M. BASTIEN

Mme BARTHELEMY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

DCM N° 2016-06-01 – 1.4 – Contrat d'entretien équipement cuisine

La garantie légale du matériel équipant la cuisine du périscolaire du Val Fleurion étant éteinte, le maire propose au conseil municipal de conclure un contrat d'entretien pour ce matériel comprenant le lave-vaisselle, le four électrique et les deux armoires réfrigérées.

Il présente alors au conseil municipal les offres qu'il a reçues et lui propose de retenir celle de la société ELECTRO-CLIMAT qui assure par ailleurs déjà l'entretien du matériel de cuisine de la salle polyvalente.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de la société ELECTRO-CLIMAT à ROSIERES-AUX-SALINES pour l'entretien de l'équipement de la cuisine du périscolaire du Val Fleurion pour la somme de 374,50 € HT par an,

APPROUVE le contrat correspondant,

AUTORISE le maire à le signer.

DCM N° 2016-06-02 – 1.4 – Nouveau contrat d'assurance multirisque

Le maire informe le conseil municipal qu'il a résilié le contrat d'assurance multirisque de la commune et lancé une consultation pour la souscription d'un nouveau contrat.

Il présente alors au conseil municipal les offres qu'il a reçues et lui propose de retenir celle de la compagnie AXA.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de la compagnie AXA représentée par M. Denys DAUTREMONT pour l'assurance multirisque de la commune pour la somme de 9 595,78 € TTC.

APPROUVE le contrat «Collectivités locales », conditions générales et conditions particulières, correspondant,

AUTORISE le maire à le signer.

DCM N° 2016-06-03 – 8.5 – Organisation des centres aérés

Le maire informe le conseil municipal que l'association « Foyer des Jeunes du Preyles» cesse toute activité d'accueil des jeunes de 3 à 12 ans (enfants scolarisés en maternelle et en primaire), à compter du 31 décembre 2016.

Cela signifie la fin des centres aérés les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires (hiver, Pâques, été et Toussaint).

Considérant les problèmes, voire la pénalisation, que la fin de cet accueil peut représenter pour certaines familles, le maire propose au conseil municipal d'en faire une activité communale dans un premier temps, le temps de créer une structure nouvelle chargée d'en assurer la gestion.

Le personnel nécessaire au fonctionnement serait rémunéré par la commune.

L'activité serait encadrée par la directrice actuelle, qui a tous les diplômes requis, entourée des animateurs habituels, tout ce personnel étant parfaitement rodés au fonctionnement des centres aérés.

Le Maire rappelle au conseil municipal que des emplois d'adjoints d'animation ont été créés en nombre suffisant et que compte-tenu du niveau de recrutement, il n'est pas nécessaire d'en créer de nouveaux.

En revanche, il y a lieu dans l'urgence de fixer le montant de la participation des familles pour les mercredis après-midi. Le maire propose alors de retenir le barème qui était en vigueur jusqu'alors, à savoir 6,50 € pour les parents dont le revenu est inférieur au QF CAF de 700 € et 7,50 € pour ceux dont le revenu est supérieur ou égal à ce QF CAF de 700 €. En cas de non présentation du justificatif CAF adéquat, le tarif le plus fort serait appliqué. Les factures seraient établies par la mairie au vu d'états de présence dressés par la directrice. L'accès aux activités serait bien sûr réservé aux enfants préalablement inscrits et ayant fourni tous les documents appropriés (certificats médicaux, carnets de vaccination, etc)

Les modalités de fonctionnement et de facturation des centres en période de vacances scolaires resteraient à définir, puisqu'ils dépendent directement du coût des activités proposées qui doivent donner lieu à l'établissement de calendriers et de plannings précis.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de prendre à son compte l'organisation des mercredis récréatifs en période scolaire et des accueils collectifs de mineurs en période de vacances scolaires à compter du 1^{er} janvier 2016.

CHARGE le maire de procéder au recrutement des adjoints d'animation,

PRECISE que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017,

FIXE les participations des parents aux frais de fonctionnement des mercredis récréatifs comme suit :

QF suivant notification CAF < 700 € = 6,50 € le mercredi après-midi par enfant

QF suivant notification CAF > ou = à 700 € = 7,50 € le mercredi après-midi par enfant le tarif le plus élevé étant appliqué en cas de non présentation du justificatif fourni par le CAF.

CHARGE le maire d'établir les factures à la fin de chaque mois au vu d'un état de présence dressé par la directrice,

FIXERA les modalités de fonctionnement et le montant des participations des familles aux accueils Collectifs de Mineurs en période de vacances scolaires ultérieurement,

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

.
.



Membres du Conseil Municipal	Signature
Filipe PINHO	
Alain KREMER	
Géraldine ROUGEAUX	
Christiane BARTHELEMY	
Serge PERISSE	
Milos GRBIC	
Christian HORNBECK	
Catherine NOEL	
Francis HESS	
Claude CIAPPELLONI	
Jean-Luc CHUARD	
Martine MAUCOTEL	
Nathalie ISSELÉ	
Frantz FOURNIER	
Florence WAZYLEZUCK	
Nathalie MARCHESI	
Jérémy HOUSSAY	
Stéphanie IRSLINGER	
Marie-Paule JACQUOT	
Romain PICHERIT	
Hervé BASTIEN	
Claude SAINT-GEORGES	

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS	
2016-06-01	1.4 – Contrat d’entretien équipement cuisine
2016-06-02	1.4 – Nouveau contrat d’assurance multirisque
2016-06-03	8.5 – Organisation du centre aéré